

A CHEVAL SUR LE NUMÉRIQUE



A CHEVAL SUR LE NUMÉRIQUE

Salon du Cheval d'Angers

Un espace unique pour
faire découvrir et tester
vos solutions numériques !



A CHEVAL SUR LE NUMÉRIQUE



Bilan de l'édition 2017 du Salon du Cheval d'Angers :



- 17 200 visiteurs sur 3 jours
- Un public enthousiaste avec 70% de visiteurs satisfaits

« A cheval sur le numérique », un espace plébiscité dès le lancement de l'idée en 2016 et dont le succès n'a pas faibli en 2017 :

- Plus de 7 000 visites de l'espace « A cheval sur le numérique » en 2017
- 120 personnes présentes sur l'espace lors de l'inauguration officielle du salon
- 26 solutions proposées
- 90% des visiteurs estiment mieux connaître les innovations après leur passage et 99% souhaitent revoir l'espace « A cheval sur le numérique » en 2018

En 2018, l'espace « A cheval sur le numérique » fait peau neuve !

Sur un espace interactif de 400 m², entièrement dédié aux nouvelles technologies pour la filière équine, venez faire découvrir vos solutions numériques et produits connectés.

Une nouvelle configuration 100% expérimentation : pour favoriser davantage l'appropriation et les usages de vos solutions et produits numériques, l'espace accueillera moins de solutions qu'en 2017 mais sera conçu de manière à mettre le visiteur en situation, notamment grâce aux supports tels que des écrans ou tablettes géantes.

Des étudiants-médiateurs issus de la filière équine pour animer l'espace : une équipe d'étudiants issus de la filière équine et compétents en nouvelles technologies assurera la présentation de l'espace. Sur la base des éléments fournis par les structures retenues pour participer, cette équipe sera pilotée et briefée lors d'entretiens par le Pôle Hippolia et l'Ifce, en amont et tout au long de la manifestation.

La possibilité d'exposer et d'échanger avec les visiteurs au sein de l'espace boutique, espace mutualisé et dédié aux entreprises partenaires, situé à la sortie de l'espace « A cheval sur le numérique ».

A CHEVAL SUR LE NUMÉRIQUE



L'expérimentation au cœur de la visite :

Le visiteur sera invité à **expérimenter et à découvrir**, au sein de zones thématiques, les différentes solutions : de la puce électronique aux objets connectés, en passant par les logiciels, plateformes web et applications mobiles. Il pourra expérimenter grâce aux **écrans et tablettes tactiles géantes** les innovations proposées. Des hôtes et des hôtesses, issus de formations dans les secteurs de la commercialisation des produits équin, de l'électronique et de l'informatique, assureront l'animation de l'espace pour présenter vos solutions et en faciliter **l'appropriation par les visiteurs**.

Un bilan de l'opération « A cheval sur le numérique » incluant un retour sur **l'avis des utilisateurs** des solutions pendant les trois jours de salon sera fourni à chaque entreprise retenue pour participer.



Crédits photos : Benbzh Photography - Pôle Hippolia

Dates à retenir

Mercredi 4 juillet

Ouverture des candidatures

12 octobre

Annnonce des solutions retenues et finalisation de l'inscription

Mercredi 31 octobre

Date limite de réception des solutions (adresse ci-dessous)

9 au 11 novembre

Salon du Cheval d'Angers

Vendredi 14 septembre

Clôture des candidatures

Du 15 au 26 octobre

Entretiens téléphoniques

Jeudi 8 novembre

Installation de l'espace « A cheval sur le numérique »

Fin novembre

Renvoi des produits et du bilan aux entreprises participantes

Contact : Bathilde DILIGEON - bathilde.diligeon@hippolia.org
Pôle Hippolia - Maison du Cheval - Campus Effiscience, Bât Erable
8 rue Léopold Sedar Senghor, 14460 COLOMBELLES



Modalités de participation

Critères d'éligibilité :

- Etre une entreprise ou un organisme français ;
- Proposer de 1 à 3 produit(s) fonctionnel(s) faisant appel aux Technologies de l'Information et de la Communication, et étant au **stade de la commercialisation** ;
- Se rendre disponible pour un entretien téléphonique ou une rencontre avec le Pôle Hippolia et l'Ifce pour préparer en amont la présentation de votre solution ou numérique. Il sera également possible, pour les structures qui désirent avoir un stand dans l'espace boutique dédié, de réaliser un briefing complémentaire sur place le jour de l'installation auprès des étudiants-médiateurs encadrés par le Pôle Hippolia et l'Ifce ;
A noter : Pour des raisons de neutralité, la promotion des solutions et produits proposés sur l'espace même ne pourra pas être assurée par les entreprises retenues pour participer. Celles-ci pourront, en revanche, librement assurer la promotion de leur solution sur leur propre stand au sein de l'espace boutique, le cas échéant.
- Retourner le dossier de candidature complété et signé ainsi que ses annexes dans les délais ;
- S'acquitter de la participation financière avant le 12/10/2018 (à défaut, l'inscription à l'espace sera annulée)¹.

Critères de sélection :

- Capacité à mettre le **numérique** et les **objets connectés** au service de la filière équine ;
- Propositions faites pour **favoriser l'expérimentation** des solutions et services par le public ;
- Caractère **novateur et différenciant** des solutions et services proposés ;
- **Disponibilité** de l'équipe pour former les encadrants et les étudiants-médiateurs à la présentation des solutions.

Critères d'exclusion :

Ne pourront pas participer les entreprises :

- Qui n'auront pas rempli leur inscription en ligne selon la formule choisie (voir ci-après), ou qui n'auront pas réglé la facture s'y rapportant
- Qui n'auront pas transmis en temps et en heure la/les solution(s) destinée(s) à être exposée(s)

Formules de participation à l'espace « A cheval sur le numérique » :

Formule 1

« Espace »

240€ TTC (soit 200€ HT) par solution proposée

(3 solutions maximum)

Remise de 50% pour les membres du Pôle Hippolia

Formule 2

« Espace + stand boutique* »

240€ TTC (soit 200€ HT) par solution proposée

Remise de 50% pour les membres du Pôle Hippolia

+ 720€ TTC (soit 600€ HT) pour la boutique

Remise de 30% pour les membres du Pôle Hippolia

*Stand boutique : espace de 5m² environ avec moquette, cloisons de fond, ensemble comptoir et tabouret haut, présentoir à documentation, accès branchement électrique collectif, accès wifi, présence sur la liste des exposants, badge exposant.

Les entreprises et organismes qui souhaiteraient assurer un autre format de présence commerciale sur le salon sont invités à contacter **Yves DEREDEC** (yves.deredec@destination-angers.com - tél : 02 41 93 40 46).

¹ Un remboursement est prévu en cas de non sélection de la solution.

Dossier de candidature

Votre société - Présentation

Raison sociale :

N° SIRET :

Année de création :

N° de TVA intracommunautaire :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Vous êtes : Exposant au salon Membre du Pôle Hippolia Autre

Activité de l'entreprise / de l'organisme (200 caractères max espaces compris) :

Responsable du dossier

Nom du référent :

Téléphone :

Portable :

Email :

Votre produit

Nom de votre produit / solution :

Description de votre produit / solution et de son application (500 caractères max espaces compris) :

Quels sont les 3 points forts de votre produit / solution et de son application :

- 1.
- 2.
- 3.

Mise en scène du produit sur l'espace

Quelle mise en scène de votre produit / solution imaginez-vous pour amener les visiteurs à le/la tester sur notre espace numérique ? (500 caractères max espaces compris) :

Pour cela, quels types de supports de mise en scène et de décoration sont nécessaires ? Précisez les éléments que vous pouvez mettre à disposition (200 caractères max espaces compris) :

Comment avez-vous eu connaissance de l'appel à candidatures ?

par le Salon du Cheval d'Angers par l'Ifce par le Pôle Hippolia j'étais déjà présent en 2016 et/ou 2017
par la presse par les réseaux sociaux par un partenaire par le bouche-à-oreille

Formule de participation

Je souhaite que mon/mes produit(s) soi(en)t présenté(s) sur l'espace « A cheval sur le numérique » (200€ HT / produit soit 240€ TTC - *remise de 50% pour les membres du Pôle Hippolia*)

Je souhaite que mon/mes produit(s) soi(en)t présenté(s) sur l'espace « A cheval sur le numérique » (200€ HT / produit soit 240€ TTC - *remise de 50% pour les membres du Pôle Hippolia*) et bénéficier d'un stand dans l'espace boutique (600€ HT / stand soit 720€ TT - *remise de 30% pour les membres du Pôle Hippolia*)

Paiement par chèque à l'ordre de Destination Angers

Paiement par virement à l'ordre de Destination Angers

Règlement

REGLEMENT DE L'ESPACE A CHEVAL SUR LE NUMERIQUE SALON DU CHEVAL D'ANGERS 2018

Article 1 – Organisation

« A cheval sur le numérique » est une initiative de Destination Angers, de l'Institut français du cheval et de l'équitation (Ifce) et du Pôle de compétitivité Filière équine, le Pôle Hippolia, désignés ci-après par « l'équipe ». Il est organisé dans le cadre de l'édition 2018 du Salon du Cheval d'Angers qui se déroulera du 9 au 11 novembre 2018.

Organisateur : Destination Angers, Route de Paris, 49 044 ANGERS Cedex 1, ci-après désignés par « l'équipe ».

Article 2 – Objet

L'espace « A cheval sur le numérique » a pour objet de mettre en avant les solutions numériques françaises disponibles pour la filière équine.

Article 3 – Critères de participation

- Etre une entité juridique, créée ou en cours d'immatriculation en France
- Etre concepteur, fabricant ou distributeur des produits / services exposés ou dûment mandaté par l'un des précités
- Présenter des produits / services ayant obtenu les agréments et/ou certificats réglementaires obligatoires pour leur diffusion
- Avoir retourné le dossier de candidature dûment complété
- S'être acquitté de la participation financière demandée. A noter que les frais d'envoi et de retour des produits sont à la charge des participants.
- S'être acquitté du règlement de participation avant le 12/10/2018
- S'être acquitté, le cas échéant, du coût du stand dans l'espace boutique (600 € HT)
- Respecter à chaque étape de l'opération les délais précisés dans l'appel à candidatures

Article 4 – Sélection des produits

Une sélection des produits sera effectuée en amont pour déterminer ceux qui pourront être exposés sur les différents lieux de l'espace « A cheval sur le numérique ». L'équipe se réserve le droit de ne pas sélectionner un produit sans avoir besoin de justifier son choix.

Article 5 – Diffusion des informations et promotion

Les informations fournies par les participants peuvent être, dès réception, immédiatement utilisées par l'équipe pour établir les documents promotionnels de l'espace, sans que les participants, leurs mandants ou leurs ayant droit puissent s'y opposer de quelque manière que ce soit, et ce pendant une durée illimitée. Les participants autorisent par avance l'équipe et ses partenaires à utiliser notamment leur nom, adresse, photographie, dénomination commerciale, dans toute action publi-promotionnelle liée à l'espace « A cheval sur le numérique », sur tous les supports, notamment Internet, en France et à l'étranger. Les participants devront utiliser les éléments du kit média fourni par l'organisateur et devront obligatoirement en respecter les prescriptions.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de verrouillage des informations recueillies dans le cadre de cette opération en écrivant à : Destination Angers, Route de Paris, 49 044 ANGERS Cedex 1.

Article 6 – Prise de vues

Les participants autorisent expressément, à titre gracieux, l'équipe et/ou tout tiers désigné par lui, à :

- Réaliser si elle le souhaite des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés.
- Citer et reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature du présent formulaire de participation.

Article 7 – Aménagement de l'espace « A cheval sur le numérique »

La participation à l'espace « A cheval sur le numérique » implique l'acceptation pure et simple de l'aménagement même de cet espace et des emplacements qui seront attribués par l'équipe pour la présentation des produits et solutions, ainsi que toutes les dispositions en découlant sur cet espace. Les participants sont responsables des stands qui leur sont attribués sur l'espace boutique. Ils doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition, sous peine de supporter le coût de remplacement du matériel détérioré. De manière générale, les participants doivent se conformer aux réglementations en vigueur.

Article 8 - Annulation

En cas d'annulation totale des prestations prévues au contrat ou d'annulation partielle desdites prestations du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, celui-ci est tenu de verser à l'organisateur une indemnité calculée de la façon suivante :

- a) Annulation avant le 31/10/2018 : acompte de 30% du montant total prévu au contrat
- b) Annulation après le 31/10/2018 : 100% du montant total prévu au contrat

Article 9 – Responsabilité

L'équipe se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de prolonger, modifier ou annuler la mise en place de l'espace « A cheval sur le numérique ». Elle ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du salon.

Article 10 – Propriété Industrielle

Les participants ont pris toutes les mesures de protection qu'ils jugeront utiles par dépôt de dessins, modèles, demandes de brevet, ou dépôt de marques. Les participants feront leurs affaires de toute réclamation de quelque nature que ce soit, relative aux éléments présentés dans le cadre de l'espace « A cheval sur le numérique », déclarant décharger l'équipe de toute responsabilité à cet égard.

Article 11 – Sécurité des produits

Les participants certifient que les produits/solutions présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur, et assument l'entière responsabilité des éventuelles déficiences desdits produits/solutions, sans que la responsabilité de l'équipe puisse être recherchée.

Article 12 – Assurance

L'équipe s'engage à souscrire à l'assurance obligatoire dommage matériel pour un montant de 10 000 € (dix mille euros) mise en place par la SMACL - 141, avenue Salvador Allende, 79 031 NIORT Cedex 9. Chaque participant sera responsable de ses propres produits et pourra, à cet effet, souscrire une assurance complémentaire. L'équipe ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte, de dommage ou de vol de produits.

Article 13 – Communication du règlement

Le présent règlement est communiqué à chaque participant avec le dossier de candidature à l'espace « A cheval sur le numérique ».

Article 14 – Litiges

La participation à l'espace « A cheval sur le numérique » à l'occasion de l'édition 2018 du Salon du Cheval d'Angers implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, ainsi que plus généralement des Conditions Générales de Vente du Salon. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées souverainement par l'équipe. En cas de litiges qui n'auraient pas pu être réglés à l'amiable, les tribunaux du siège de l'organisateur seront seuls compétents.